

MINISTERE E L'ENSEIGNEMENT
UNIVERSITE NAZI BONI

BURKINA FASO

01BP. 1091 Bobo-Dioulasso 01
Tél. (226) 20 98 06 35 / Fax (226) 20 98
25 77

*Centre d'Excellence Africain en
Innovations Biotechnologiques pour
l'Élimination des Maladies à
Transmission Vectorielle
(CEA/ITECH-MTV)*



**MARCHÉ N° EPE-UNB/ CEA/ITECH-MTV
/09/02/07/80/2020/00025**

Objet : réalisation de la Notice d'impact environnemental et social du Projet de Centre d'Excellence Africain en Innovations biotechnologiques pour l'élimination des maladies à transmission vectorielle (ITECH-MTV)

Titulaire ZONGO JEAN DE DIEU HERMANN

Montant : *Cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille (5 997 000) Francs CFA TTC.*

Délai d'exécution : *Trente (30) jours*

Financement : *fonds IDA suivant accord de financement numéro 6388-BF, afin*



MARCHÉ N° EPE-UNB/ **CEA/ITECH-MTV** /09/02/07/80/2020/00025

Le présent MARCHÉ (réalisation de la Notice d'impact environnemental et social du Projet de Centre d'Excellence Africain en Innovations biotechnologiques pour l'élimination des maladies à transmission vectorielle (ITECH-MTV)”) est passé le du de, entre, d'une part l'**UNIVERSITE NAZI BONI/CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN INNOVATIONS BIOTECHNOLOGIQUES POUR L'ELIMINATION DES MALADIES A TRANSMISSION VECTORIELLE (CEA/ITECH-MTV)** (ci-après désignée l'Autorité contractante) et, d'autre part, **ZONGO JEAN DE DIEU HERMANN/** (ci-après désigné le “Consultant”).

ATTENDU QUE

- (a) l'Autorité contractante a demandé au Consultant de fournir certaines prestations de services définies dans le présent Marché (ci-après intitulées les “Services ”);
- (b) le Consultant, ayant démontré à l'Autorité contractante qu'il possède les compétences professionnelles requises, ainsi que les ressources techniques et en personnel, a convenu de fournir les Services conformément aux termes et conditions stipulés dans le présent Marché;
- (c) l'Autorité contractante ***l'UNIVERSITE NAZI BONI/CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN INNOVATIONS BIOTECHNOLOGIQUES POUR L'ELIMINATION DES MALADIES A TRANSMISSION VECTORIELLE (CEA/ITECH-MTV)*** a obtenu des fonds IDA suivant accord de financement numéro 6388-BF, afin de financer ***CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN INNOVATIONS BIOTECHNOLOGIQUES POUR L'ELIMINATION DES MALADIES A TRANSMISSION VECTORIELLE (CEA/ITECH-MTV)***, et se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements des prestations ***de réalisation de la Notice d'impact environnemental et social du Projet de Centre d'Excellence Africain en Innovations biotechnologiques pour l'élimination des maladies à transmission vectorielle (ITECH-MTV)***.



EN CONSEQUENCE, les Parties ont convenu de ce qui suit:

1. Les documents suivants, qui sont joints au présent document, seront considérés comme faisant partie intégrante du présent Marché dans l'ordre de priorité ci-dessous :

- (a) les lettres de soumission des propositions technique et financière
- (b) les termes de référence
- (c) les conditions particulières du Marché
- (d) les conditions générales du Marché
- (e) les Annexes: [**Note:** Si une annexe n'est pas utilisée, indiquer la mention « Non utilisée » en regard du titre de l'Annexe en question sur la liste ci-jointe.]

Annexe A:Description des prestations _____ Non utilisée
Annexe B: Obligations en matière de rapports _____ Non utilisée
Annexe C: Personnel et Sous-traitants _____ Non utilisée
Annexe D:Ventilation du Prix du Marché _____ Non utilisée
Annexe E:Services et installations fournis par l'Autorité contractante _____ Non utilisée
Annexe F : Formulaire de Garantie d'avance de démarrage _____ Non utilisée

2. Les droits et obligations réciproques de l'Autorité contractante et du Consultant sont ceux figurant au Marché; en particulier :

- (a) le Consultant fournira les Prestations conformément aux stipulations du Marché; et
- (b) l'Autorité contractante effectuera les paiements au Consultant conformément aux stipulations du Marché.



EN FOI DE QUOI, les Parties ont fait signer le présent Marché en leurs noms respectifs les jours et ans ci-dessus:

Pour **l'UNIVERSITE NAZI BONI/CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN INNOVATIONS BIOTECHNOLOGIQUES POUR L'ELIMINATION DES MALADIES A TRANSMISSION VECTORIELLE (CEA/TECH-MTV)]** et en son nom



Pr Macaire S. OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

Date : 17/12/2020



Bo

Pour **le Directeur de l'Administration et des finances**



ZONGO BLY T. M. JOSITO

Date: Bobo-Dioulasso, le 11/12/2020

BAMBARA L. Marguerite
Inspecteur des Impôts

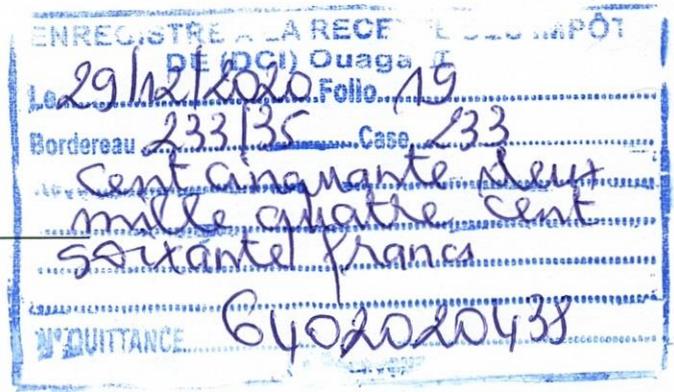


Pour **le Consultant Individuel** et en son nom

Jean de Dieu Hermann ZONGO
Consultant
hermannzongo@hotmail.fr
Tél: +226 70 49 41 83

ZONGO JEAN DE DIEU HERMANN,

Date : Bobo-Dioulasso, le 10/11/2020



**CONDITIONS GENERALES DU MARCHE (SE REFERER AUX
CONDITIONS GENERALES DE DEMANDE DE
PROPOSITIONS POUR LES MARCHES DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES REMUNERES AU FORFAIT)**



CONDITIONS PARTICULIERES DU MARCHÉ

(Les Clauses entre crochets [] sont facultatives ; toutes les notes doivent être éliminées du texte final)

Numéro de la Clause CG	Modifications et compléments apportés aux clauses des dispositions générales du marché
1.4	<p>Autorité contractante : <i>L'UNIVERSITE NAZI BONI/CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN INNOVATIONS BIOTECHNOLOGIQUES POUR L'ELIMINATION DES MALADIES A TRANSMISSION VECTORIELLE (CEA/TTECH-MTV), représenté par son président</i> A l'attention de : Serge Eric Badjibié BAYALA Tel/E-mail/Fax : 20 98 06 35/78 87 02 07 Consultant : A l'attention de : ZONGO JEAN DE DIEU HERMANN Tel/E-mail/Fax Contactes : téléphoniques Mobile : (226) 70 49 41 83 ou (226) 78 93 00 79 Adresse postale 01 BP: 6714 Ouagadougou 01, Burkina Faso Adresse électronique : <i>serge_erich@hotmail.com</i></p>
[1.6]	<p>{Le Mandataire du groupement est <i>[insérer le nom]</i>}</p> <p>Note : Si le Consultant est constitué par une co-entreprise/consortium/association/groupement de plus d'une entité juridique, le nom de l'entité dont l'adresse figure à la Clause CP 1.6 doit être inséré ici. Si le Consultant et constitué par une seule entité, la présente Clause 1.6 doit être supprimée.</p>
1.7	<p>Les Représentants habilités sont :</p> <p>Pour l'Autorité contractante: Pr MACAIRE S. OUEDRAOGO Pour le Consultant individuel: ZONGO JEAN DE DIEU HERMANN,</p>
1.8	<p><i>[Lorsque le Marché est exempté de certains impôts, droits ou taxes, il conviendra de l'indiquer précisément ici, sinon ne pas modifier les CG]</i></p>
2.3	<p>Délai d'exécution sera de <i>[21 jours]</i> à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer les prestations</p> <p>(Commencement et fin des Prestations)</p>
3.4	<p>Les risques et montants couverts par les assurances sont les suivants:</p>
[3.7 (b)]	



[5.1]	<i>sans objet.</i> "]
6.1	La pénalité journalière pour retard dans l'exécution des prestations est fixée à : [de 1/2000 ^{ème} du montant hors taxe de la partie du marché exécutée en retard par jour calendaire de retard]
6.2	Le montant est de : Cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille (5 997 000) Francs CFA Hors TVA.].
6.4 (a)	<p>Le compte bancaire est: Code BIC BSAHBFBF Code Banque BF 108 Code Guichet 011004</p> <p><i>Numero de Compte BSIC 24072000015 Clé RIB 94 Clé IBAN 20</i></p> <p>Les paiements seront effectués sur la base du calendrier ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Vingt (20) pour cent du Montant du Marché seront versés à la date du commencement des Prestations sur présentation d'une garantie bancaire d'un même montant. (b) Dix (10) pour cent du Montant du Marché seront versés au moment de la soumission d'un rapport initial. (c) Vingt-cinq (25) pour cent du Montant du Marché seront versés au moment de la soumission du projet de rapport intermédiaire. (d) Vingt-cinq (25) pour cent du Montant du Marché seront versés au moment de la soumission du projet de rapport final. (e) Vingt (20) pour cent du Montant du Marché seront versés lors de l'approbation du rapport final. (f) La garantie bancaire sera libérée lorsque le montant total des paiements aura atteint quatre-vingt (80) pour cent du Montant du Marché.
6.5	<p>Le taux d'intérêt moratoire des paiements dus au consultant par l'autorité contractante est : taux légal de la BCEAO + 1 point</p> <p><i>(conformément aux dispositions de l'article 173 du décret n°2017-049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public;)</i></p>
8.2	



«La Clause 8.2.2 des CG est modifiée et remplacée par : Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis à l'arbitrage dans les conditions par l'acte Uniforme de l'OHADA relatif à l'arbitrage.



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

UNIVERSITE NAZI BONI

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN
INNOVATIONS BIOTECHNOLOGIQUES POUR
L'ÉLIMINATION DES MALADIES A TRANSMISSION
VECTORIELLE (ITECH-MTV)

BURKINA FASO



Unité - Progrès - Justice

Recrutement d'un Consultant individuel chargé de la réalisation de la Notice d'impact environnemental et social du Projet de Centre d'Excellence Africain en Innovations biotechnologiques pour l'élimination des maladies à transmission vectorielle (ITECH-MTV)

PROPOSITION FINANCIERE

M. Jean de Dieu Hermann ZONGO

Ms.C en Management de l'Environnement et
du Développement Durable

01 BP 6714 Ouagadougou 01

Tel : 70 49 41 83 / 78 93 00 79

E-mail : hermannzongo@hotmail.fr

N° IFU : 00052965F N° RC: BF OUA 2014 A 0457



Novembre 2020

**Réalisation de la Notice d'impact environnemental
et social du Projet de Centre d'Excellence Africain
en Innovations biotechnologiques pour
l'élimination des maladies à transmission
vectorielle (ITECH-MTV)**

PROPOSITIONS FINANCIERE



ZONGO Jean de Dieu Hermann

Expert en Evaluation Environnementale et Sociale
 01 BP 6714 Ouagadougou 01 Tel : 70 49 41 83 / 78 93 00 79
 E-mail : hermannzongo@hotmail.fr
 N° IFU: 00052965F N° RC: BF OUA 2014 A 0457

PROPOSITION FINANCIERE

Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) du Projet de Centre de Formation, de Recherche et d'Expertises en Sciences du Médicament (CFOREM/ACE III)

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire (FCFA-HT)	Coût total (FCFA-HT)
I - HONORAIRES				
Consultant	1H/J	25	150 000	3 750 000
II - COLLECTE DES DONNEES				
Prince en charge des enquêtes	1H/J	5	40 000	200 000
Analyse et interprétation des données sur le terrain	1H/J	5	40 000	200 000
III - FRAIS DE DEPLACEMENT				
Frais de location Véhicule	Jour	5	75 000	375 000
Frais de carburant	km	150	600	90 000
Prise en charge du Chauffeur	Jour	5	20 000	100 000
Frais de mission du Consultant	Jour	5	35 000	175 000
IV - FRAIS DE COMMUNICATION				
Communication	FF			20 000
V - FRAIS DE RAPPORTAGE/REPROGRAPHIE				
Editions et impression des rapports	FF			167 203
TOTAL HORS-TAXES				5 082 203
TVA				914 797
TOTAL TTC				5 997 000

Arrêté le présent devis estimatif pour la somme de : SIX MILLIONS QUATRE VINGT DIX MILLE (6 090 000) FRANCS CFA-HORS TAXES.

Modalités de paiement :

- 80% du montant total du marché comme avance de démarrage
- 20% du montant total du marché au dépôt du rapport final



Jean de Dieu Hermann ZONGO
 Consultant
 hermannzongo@hotmail.fr
 Tél: +226 70 49 41 83

M. Jean de Dieu Hermann ZONGO



BSIC BURKINA SA
BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE 006/11/2020/BSIC /AGENCE

TAMPOUY/TD

Titulaire du compte : ZONGO JEAN DE DIEU H/SUCCES CONSUL

01 BP 6714 OUAGA 01

SECTEUR 20

BURKINA FASO

DOMICILIATION : BSIC TAMPOUY

AVENUE YATENGA

10 BP 13701 OUAGADOUGOU 10

Tel : 25-32-84-95 à 96

CODE BANQUE : BF108

Code Guichet : 01004

Numéro de compte : 024072000015

Clé RIB : 94

Code SWIFT : BSAHBFBF

Clé IBAN : 22

IBAN : BF42BF1080100402407200001594

Fait à Ouagadougou le 16-11-2020

SIGNATURES AUTORISEES

